

**Zeitschrift:** L'Enseignement Mathématique  
**Herausgeber:** Commission Internationale de l'Enseignement Mathématique  
**Band:** 2 (1956)  
**Heft:** 1-2: L'ENSEIGNEMENT MATHÉMATIQUE

**Artikel:** ALGÈBRE DES POLYNOMES  
**Autor:** Zamansky, Marc  
**Kapitel:** Lois algébriques sur l'ensemble des polynomes  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-32901>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 27.04.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

*Egalité de deux polynômes*

Deux polynômes  $A = (a_0, a_1, \dots, a_n, 0, 0, \dots)$  et  $B = (b_0, b_1, \dots, b_m, 0, \dots)$  seront dits égaux si quel que soit  $k: a_k = b_k$ , ( $k \geq 0$ ). Cette définition entraîne qu'à partir du même rang  $a_k$  et  $b_k$  sont nuls.

On écrira  $A = B$ , le symbole  $=$  pouvant alors être employé de nouveau.

## LOIS ALGÈBRIQUES SUR L'ENSEMBLE DES POLYNOMES

*Lois internes*

Les conventions suivantes construisent des polynômes à partir de polynômes; elles définissent ce qu'on appelle des *lois internes*. Ce seront l'*addition* et la *multiplication*. Leur définition entraîne des propriétés qui feront de l'ensemble des polynômes muni de ces deux lois, un *anneau commutatif unitaire*.

1° *Addition*.

Soit  $A = (a_0, a_1, \dots)$ ,  $B = (b_0, b_1, \dots)$ , deux polynômes. Par définition le polynôme  $(a_0 + b_0, a_1 + b_1, \dots, a_k + b_k, \dots)$  est appelé *somme* de  $A$  et  $B$  et on écrit:

$$A + B = (a_0 + b_0, a_1 + b_1, \dots, a_k + b_k, \dots) .$$

Les propriétés des nombres complexes montrent que cette addition est *associative*, c'est-à-dire que  $(A + B) + C = A + (B + C)$  et *commutative*, c'est-à-dire que  $A + B = B + A$ , quels que soient  $A, B, C$ .

Désignons par  $\Theta$  le polynôme dont tous les coefficients sont nuls:  $a_k = 0$  pour  $k = 0, 1, 2, \dots$ . On a alors quel que soit le polynôme  $A$ :

$$A + \Theta = \Theta + A = A$$

$\Theta$  est donc l'*élément neutre* pour l'addition.

Désignons par  $(-A)$  le polynôme  $(-a_0, -a_1, \dots, -a_k, \dots)$ . On a alors:  $A + (-A) = \Theta$ . Donc tout polynôme  $A$  a un *symétrique*  $(-A)$  pour l'addition.

Ces propriétés de l'addition signifient que l'ensemble des polynômes muni de l'addition est un *groupe commutatif* ou *groupe abélien*.

### 2° Multiplication.

Soit  $A = (a_0, a_1, \dots)$ ,  $B = (b_0, b_1, \dots)$  deux polynômes. Par définition le polynôme  $(a_0 b_0, a_0 b_1 + a_1 b_0, \dots, a_0 b_k + a_1 b_{k-1} + a_2 b_{k-2} + \dots + a_k b_0, \dots)$  est appelé produit de A par B et on écrit :

$$AB = (a_0 b_0, a_0 b_1 + a_1 b_0, \dots) .$$

Cette multiplication est évidemment *associative* et *commutative*, c'est-à-dire que quels que soient A, B, C :  $(AB) C = A (BC)$  et  $AB = BA$ .

Désignons par I le polynôme dont tous les coefficients sont nuls sauf le premier  $a_0$  qui vaut 1 :  $I = (1, 0, 0, \dots)$ . On a quel que soit A :

$$IA = AI .$$

I est donc l'*élément neutre* pour la multiplication.

En général A n'a pas de symétrique pour la multiplication. Car s'il existe B, tel que  $AB = I$ , on doit avoir  $a_0 b_0 = 1$  ce qui exige  $a_0 \neq 0$ ,  $b_0 \neq 0$ .

### 3° Propriété de la multiplication par rapport à l'addition.

De la distributivité de la multiplication par rapport à l'addition dans le corps des nombres complexes résulte que quels que soient les polynômes A, B, C :

$$A (B + C) = (B + C) A = AB + AC .$$

La multiplication des polynômes est donc *distributive* (doublement) par rapport à l'addition.

### 4° L'anneau des polynômes.

Les propriétés de l'addition jointes à l'associativité et la distributivité (par rapport à l'addition) de la multiplication font de l'ensemble des polynômes un *anneau*.

Si on y ajoute la *commutativité* de la multiplication, cet ensemble prend le nom d'*anneau commutatif*.

Si on y ajoute encore l'existence de l'élément neutre  $I$ , cet ensemble prend le nom d'*anneau commutatif unitaire*.

## II. Loi externe

On peut définir une opération qui construira un polynôme à partir de deux êtres qui seront l'un un polynôme, l'autre un nombre du corps des complexes. A tout polynôme  $A$  et tout nombre  $\alpha$ , on fait correspondre le polynôme  $(\alpha a_0, \alpha a_1, \dots, \alpha a_k, \dots)$  qu'on désigne par  $\alpha A$  et qu'on appelle *produit de  $A$  par  $\alpha$* .

Les propriétés suivantes, vraies quels que soient les polynômes  $A, B, C$  et les nombres  $\alpha, \beta, \dots$  découlent immédiatement des définitions et propriétés qui précèdent:

- 1)  $\alpha(A + B) = \alpha A + \alpha B$
- 2)  $\alpha(\beta A) = (\alpha\beta) A$
- 3)  $1 \cdot A = A$
- 4)  $(\alpha + \beta) A = \alpha A + \beta A$
- 5)  $\alpha(AB) = (\alpha A) B = A(\alpha B)$ .

De ces propriétés, résulte que quel que soit  $A$ ,  $OA = \Theta$ . Désormais nous remplaçons  $\Theta$  par  $O$ . D'autre part comme  $1.A = A$  et  $I.A = A$ , nous remplacerons  $I$  par  $1$  et de façon générale, le polynôme  $(a_0, 0, 0, \dots)$  pouvant être considéré comme le produit de  $(1, 0, 0, \dots)$  par  $a_0$  nous identifions le polynôme  $(a_0, 0, 0, \dots)$  où  $a_k = 0$  si  $k \geq 1$  et le nombre  $a_0$ . Un tel polynôme s'appelle parfois une constante.

Enfin  $(-A)$ , symétrique de  $A$  pour l'addition, est aussi le polynôme  $(-1)A$  obtenu en multipliant  $A$  par  $(-1)$ . Nous ne les distinguerons donc pas.

## III. Espace vectoriel

Si on considère l'ensemble des polynômes muni de l'addition et de la précédente loi externe, les propriétés de l'addition et les quatre premières propriétés de la loi externe font de cet ensemble un *espace vectoriel sur le corps des nombres complexes*. Mais comme on le verra ci-dessous cet espace n'est pas de dimension finie.